

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alain PARSY en suite de convocation en date du 21 octobre 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Etaient présents: Alain PARSY – Didier GILLERON – Cathy BONA-LECLERCQ – Jean-Luc THÉRON – Jean-Marc DELACOURT – Pascale CARDON-PETIT – Guillaume BOHACZ – Jean-Marc BÉZÉ – Bernard HUREZ – Thierry DEFONTAINE – Hubert FAUQUEUX.

Etait absent excusé : Frédéric DUBOIS.

Etaient absents : Priscilla COLLET – Joël DEMAUX.

Procurations : Mr Frédéric DUBOIS à Mr Bernard HUREZ.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Cathy BONA-LECLERCQ.

### **LECTURE DU COMPTE-RENDU DU 2 SEPTEMBRE 2016**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 2 septembre 2016 à l'unanimité.

### **AVIS SUR LE TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPÉTENCE PLU, DE DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE, À LA CAC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) rend obligatoire le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale », aux communautés d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi.

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Aussi, il vous est aujourd'hui proposé de donner un AVIS sur le transfert à la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale », préalablement à la délibération qui devra être prise entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable sur le transfert à la CAC de la compétence « PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale ».

## **DÉCISION RELATIVE À LA GESTION DU SERVICE DES EAUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à leur demande lors de la dernière réunion du conseil municipal, des contacts ont été pris avec Noréade et Véolia pour obtenir de plus amples renseignements.

Il poursuit en expliquant aux conseillers municipaux que deux solutions s'offrent à nous pour la gestion du service des eaux :

1/ Transfert de la compétence EAU POTABLE à NORÉADE, ce qui engendre :

- ✓ La gestion par les communes membres,
- ✓ Le transfert du passif et de l'actif,
- ✓ La reprise de l'entretien maintenance, relève et facturation par le syndicat,
- ✓ Un délai de 5 ans pour réaliser les travaux permettant de retrouver une eau conforme (sans pesticide),
- ✓ Le tarif de l'eau serait de 1,284 € HT /m<sup>3</sup> avec une part fixe (forfait) de 40 €/an et avec un lissage sur 5 ans,
- ✓ La possibilité de transférer la compétence incendie moyennant une cotisation de 5 €/an/habitant.

2/ Adhésion à VÉOLIA, ce qui implique :

- ✓ La commune conserve le château d'eau et confie la gestion de ce dernier à Véolia,
- ✓ Véolia propose la pose d'un filtre pour résoudre le problème de pesticide. Coût à la charge de la commune : 130 000 € HT + 15 000 € d'entretien annuel,
- ✓ Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences eau et assainissement seront obligatoirement transférées à la CAC (loi NOTRe).

Le conseil municipal sollicite une réunion avec Noréade et Véolia pour obtenir plus d'explications sur les conséquences et les garanties de chacune de ces solutions.

## **DÉCISION RELATIVE À LA POSE DE BORNES AU MONUMENT AUX MORTS**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que suite aux sinistres survenus sur le monument aux morts à deux reprises, il serait peut-être judicieux de poser des bornes devant ce dernier pour le protéger et également empêcher les stationnements gênants.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de poser au moins 6 bornes de type « tronconique dôme » au prix unitaire de 52,72 € HT devant le monument aux morts pour le protéger.

## **RÉFLEXION RELATIVE À L'INSTALLATION D'UN COFFRET GAZ À L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'actuellement le système de chauffage est alimenté par des bouteilles.

Il poursuit en expliquant que ces bouteilles sont payées par le doyenné et propose que la commune reprenne cette charge.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- ✓ D'installer un coffret gaz à l'église,
- ✓ De charger Monsieur le Maire de solliciter un devis auprès de GRDF pour la pose de ce dernier,
- ✓ De prendre à sa charge les futures factures de mise en service et de consommations de gaz.

|   |
|---|
| <b>CRÉATION D'UN SERVICE DE PORTAGE DE PAIN À DOMICILE SUR LA COMMUNE<br/>ET UTILISATION D'UN VÉHICULE PERSONNEL POUR LES BESOINS DE CE<br/>SERVICE</b> |
|---|

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une quinzaine de foyers ont répondu favorablement au sondage et qu'au vu du nombre de personnes intéressées, il serait nécessaire de mettre en place le service de portage de pain à domicile sur la commune.

Il poursuit en expliquant les modalités de fonctionnement de ce service :

- Le pain proviendra de la boulangerie « Pains et Délice » de Raillencourt Ste Olle,
- Monsieur Marc GUIDEZ, employé de la commune en contrat d'avenir, sera chargé d'aller chercher le pain et de le livrer au domicile des administrés le lundi, mercredi, jeudi et vendredi, en début de matinée,
- Le pain devra obligatoirement être commandé la veille pour le lendemain.

Il précise que Monsieur Marc GUIDEZ sera amené à utiliser son véhicule personnel pour les besoins de ce service et propose de l'indemniser en fonction de la distance parcourue.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- De créer un service de portage de pain à domicile sur la commune à compter du lundi 7 novembre 2016 aux conditions de fonctionnement énumérées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur Marc GUIDEZ à utiliser son véhicule personnel pour les besoins de ce service et de lui verser, à compter du 7 novembre 2016, les indemnités kilométriques selon le barème en vigueur ; charge à lui d'établir le relevé de ses déplacements qui sera visé par Monsieur le Maire.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6256 du budget.

|   |
|---|
| <b>DÉCISION RELATIVE À L'INSTALLATION DU CHAUFFAGE AU GAZ<br/>AU 274 RUE DE BOURLON</b> |
|---|

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la locataire du logement communal situé 274 rue de Bourlon a libéré le logement le 1<sup>er</sup> mai 2016 et que dernier est doté d'un système de chauffage de radiateurs électriques indépendants. Il poursuit en expliquant qu'il serait judicieux d'installer le chauffage central au gaz dans ce logement.

Monsieur le Maire termine en donnant lecture aux membres du Conseil Municipal de deux devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux cités ci-dessus,

- charge Monsieur le Maire de solliciter un nouveau devis auprès de l'entreprise Glacet pour l'installation d'un chauffage au gaz sans production d'eau chaude intégrée.

### **PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION GÉNÉRALE BAFA DU CONTRAT D'AVENIR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Marc GUIDEZ, employé en contrat emploi d'avenir au sein de la commune depuis le 19 septembre 2016, doit effectuer une formation valorisante pendant ce contrat.

Il poursuit en expliquant que ce dernier a sollicité de suivre une formation générale BAFA auprès de l'IFAC de CAMBRAI du 19 au 29 décembre 2016.

Il est précisé à l'assemblée que la dernière partie de l'examen appelée « Approfondissement BAFA » doit être réalisée ultérieurement pour l'obtention du diplôme.

Il donne ensuite lecture aux conseillers municipaux du devis fourni par cet organisme pour assurer ladite formation. Il s'élève à 350 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- de donner son accord pour envoyer Monsieur Marc GUIDEZ en formation générale BAFA à l'IFAC de Cambrai du 19 au 29 décembre 2016,
- de prendre en charge cette formation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'IFAC situé 20 Mail Saint-Martin 59400 CAMBRAI,
- d'imputer la dépense correspondante à savoir 350 € à l'article 6184 du budget 2016.

### **DÉCISION RELATIVE AUX BORNAGES DES CHEMINS AFR CÉDÉS À LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux leur décision en date du 11 avril 2016 de :

- Approuver la cession à titre gratuit du chemin AFR rue de la Croix et d'une partie du chemin du Riot Del Val conformément aux plans annexés à la délibération n°20160126-01 de l'AFR,
- Prendre en charge les frais éventuels (bornage, frais notariés ...) liés à cette cession,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à cette cession.

Il poursuit en donnant lecture à l'assemblée de trois devis pour les levés topographiques et les divisions foncières de ces terrains en vue de la cession à la commune.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, d'approuver l'offre économiquement la plus avantageuse émanant du cabinet CARON-BRIFFAUT, situé 74 Boulevard de la Liberté 59400 CAMBRAI, pour un montant total de 4 280 € 00 HT soit 5 136 € 00 TTC (pour les deux chemins à savoir 2 850 € HT pour le chemin rue des chanoines et 1 430 € HT pour celui rue de la Croix).

### **TRAVAUX DE BUSAGE DU FOSSÉ SITUÉ À CÔTÉ DU 507 RUE LA CROIX**

En raison du projet E-VALLEY, ces travaux sont reportés à l'année prochaine.

## **CADEAUX DE NOËL**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune offre aux enfants de 0 à 14 ans, un cadeau d'une valeur de 15 € à aller choisir cette année à AUCHAN CAMBRAI.

Mme Cathy LECLERCQ informe l'assemblée que les dates retenues pour se rendre au magasin sont le samedi 26 novembre 2016 et samedi 3 décembre 2016 au matin.

De plus, la date retenue pour la distribution du colis aux aînés est le samedi 17 décembre 2016.

## **FESTIVAL DE L'ARBRE**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le festival de l'arbre aura lieu le samedi 26 novembre 2016.

Une invitation à la population sera faite pour nettoyer une partie des alvéoles et quelques arbres.

Cette manifestation sera close pour le pot de l'amitié.

## **DÉSAFILIATION DU SDIS AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS) a sollicité son retrait du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et que, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, il peut être fait opposition à la demande du SDIS soit :

- Par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés,
- Par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la demande de désaffiliation du SDIS au CDG 59.

## **SÉCURISATION DU VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux leurs décisions prises pour sécuriser la traversée du village : La décision initiale datant du 16 novembre 2015 pour un montant de 3 541 € 31 HT et celle complémentaire du 4 mars 2016 d'un montant de 8 788 € 55 soit un budget total de 12 329 € 86 pour cette opération.

Il poursuit en expliquant que quelques modifications techniques ont été nécessaires et qu'un nouveau devis a été réalisé par la Société GIROD. Il s'élève à 12 623 € 54.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent les modifications et chargent Monsieur le Maire de prendre contact avec le commercial de la Société GIROD pour obtenir un geste commercial afin de ramener le nouveau devis au budget initial total de 12 329 € 86.

### **ACTUALITÉS CAC, SIVOM ET EX-BA 103**

#### **Actualités RPI :**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de l'effectif du RPI à la rentrée 2016/2017 : 17 élèves à Haynecourt, 22 à Sancourt et 14 à Blécourt soit 53 élèves au total.

Il informe l'assemblée que des devis ont été demandés aux enseignantes pour équiper les trois écoles en numérique.

#### **Actualités SIVOM :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les membres du SIVOM ont émis un avis défavorable à notre demande de retrait de ce dernier ainsi qu'à la demande de retrait des 2 autres communes.

#### **Actualités BA 103 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet E-VALLEY devrait être signé avant fin octobre 2016.

#### **Actualités CAC :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur François-Xavier VILLAIN n'est pas favorable au transfert de la compétence PLU des communes à la CAC.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Néant.